

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du Règlement numéro 1087-1**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 10 février 2020, le Règlement numéro 1087-1 amendant le règlement d'emprunt numéro 1087 de manière à modifier la description à l'annexe A et décréter une dépense et un emprunt de 198 000 \$.

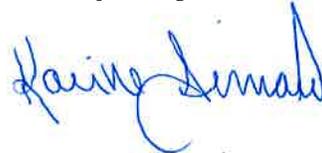
QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1087-1 le 2 avril 2020.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée.

QUE le règlement numéro 1087-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce troisième jour du mois d'avril deux mille vingt.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



M<sup>e</sup> Karine Simard, avocate